

CHAPITRE 4

DES CONCLUSIONS OPERATIONNELLES ...

« Ils construisirent une barque avec l'écume de la mer afin de se saisir du rivage le plus lointain. » (René CHAR)

Il me paraît intéressant d'examiner quels objets géographiques un processus de recherche théorique permet de concevoir, puis construire, et d'en examiner leur opérationnalité ; ce qui concerne en vérité la part intentionnelle de la géographie. Une telle démarche, aboutie, permet, d'une part, de valider en partie les résultats de la recherche et, d'autre part, d'explorer le potentiel de choix contingents qu'autorise un système géographique donné afin de construire son avenir.

Pour ce faire, nous disposons de deux processus :

- L'optimisation des systèmes en équilibre existants ou potentiels : l'exploitation de leur homéostasie. En effet, tout système complexe en équilibre le devient en apprenant les actes de réaction qui lui permettent de conserver cet équilibre ; la capacité des systèmes à conserver leur équilibre (leur homéostasie) provient donc de leur capacité d'auto-organisation. L'idée est qu'un système géographique local détient toujours une capacité suffisante d'auto-organisation qui lui permette de modifier intentionnellement ses productions.
- L'organisation du déséquilibre des systèmes géographiques locaux en modifiant leurs variables structurantes indépendantes. Une telle intervention ferait apparaître de nouvelles possibilités d'évolution, permettrait de choisir les plus prometteuses ; cette démarche propose une exploitation

intentionnelle du processus de contingence.

Les exemples trouvés sur le terrain nous permettent de privilégier deux objets géographiques susceptibles de conduire les mutations des systèmes géographiques locaux : les **systèmes d'exploitation locaux** qui représentent la meilleure manière trouvée par les acteurs locaux afin de valoriser leurs ressources et d'organiser leurs moyens d'exploitation au mieux et les **systèmes de réseau social d'acteurs locaux** qui permettraient de faire converger les stratégies individuelles des acteurs locaux en stratégie collective. Exemples in vivo qui valident, a posteriori, la conception théorique de tels objets.

Il ne me paraît pas utile, à ce stade de la recherche, de refaire une étude opérationnelle de tels objets. Je renvoie (ANNEXE A) à la démarche très (trop) fouillée commise sur la commune de PREVENCHERES à l'occasion du mémoire de DEA sur le même sujet : il s'agit de l'utiliser afin de construire ces deux objets. Je me limiterai à définir leurs produits, leurs régulations et les processus que, idéalement, ils devraient mettre en œuvre.

4.1 PERTINENCE D'UN SYSTEME DE RESEAU SOCIAL D'ACTEURS LOCAUX

Les exemples de la congrégation de St Joseph en Haute Ardèche, du mouvement des béates sur la planèze de Costaros ou de la Trappe de Notre Dame des Neiges mettent en évidence l'intérêt de tels systèmes afin d'organiser développement local et mutations¹. Que ces exemples soient

¹ Cette recherche me permet de constater d'autres processus de même type sur ce territoire comme la colonisation de type cistercien au 12^{ème} siècle par St Gilles du Gard des hauts pays de Regordane avec implantation d'ouvrages d'art, de prieurés, de l'ordre militaire de St Jean de Jérusalem sur le Mont Lozère ; comme les abbayes de Mercoire (Cheylard l'Evêque 48) et de Bonnefons (Bonnevaux 30), où les divers établissements de St Chaptès au nord du territoire ; comme les pareries de La Garde

religieux ou pseudo religieux ne doit pas effrayer le géographe mais permettre, *mutatis mutandis*, de déterminer les bases essentielles de la viabilité et de la pertinence de tels systèmes :

- Ces exemples représentent une action de mise en cohérence des systèmes géographiques locaux ; ils constatent une acceptation consensuelle par les acteurs locaux qui y participent d'une stratégie commune.
- Ils reposent sur un partage, en général sans signe monétaire, de la richesse créée en local ; d'un partage non fiscalisé.
- Ils organisent souvent des services locaux qui répondent à des besoins prégnants et libèrent quelques degrés de liberté au profit des acteurs qui en bénéficient.
- Ils sont régulés par relations conventionnelles de voisinage gérées au jour le jour par les acteurs qui y participent. (Ce qui, face au marché et à la réglementation de l'Etat, met en évidence un troisième outil de régulation de l'instance économique locale portant exclusivement sur ce que Fernand BRAUDEL (1979) appelle l'économie de rez-de-chaussée.)

Les acteurs de tels systèmes s'assigneraient de produire développement local et mutations spatiales. Le mot « produire » paraîtra fort à ceux qui considèrent la société locale comme un réseau constaté structuré par une relation implicite de plus ou moins bon voisinage. Il se justifie s'il existe une volonté de quelques-uns de créer un système de réseau social d'acteurs locaux, structuré, lui, par une relation de coopération explicite et robustement maintenue, outillé d'une stratégie pertinente. Nous avons choisi comme indicateur de production de développement local les variations de population de résidents principaux. Sans doute deviendra-t-il nécessaire de définir la normalité statistique de ces produits afin de juger du fonctionnement correct ;

Guérin et de Pradelles. Il ne m'a pas été possible d'étudier plus à fond ces processus.

par exemple caricatural, le croît d'une population par implantation d'une maison de retraite n'a peut être pas la même valeur « développement local » que celui dû à l'implantation d'un lycée agricole. Notre recherche montre la nécessité de ne pas limiter leurs fonctions au recrutement ou au croît de population. L'élaboration de produits intermédiaires pourrait être indispensable afin d'améliorer la capacité d'un système géographique local, de parvenir au produit objectif. Exemples :

- Une instance locale efficace de garantie des droits individuels ;
- Une maîtrise raisonnée des taxes et des prix des services locaux ;
- La maîtrise des prix du terrain à bâtir ;
- Une recherche de l'efficacité, en gain de degrés de liberté pour les habitants, des dépenses publiques ;
- La mise en valeur des ressources locales en friche ;
- Etc ...

En pratique, nous proposerions deux régulations :

- La maintenance au jour le jour de la règle de coopération établie et acceptée ;
- La négociation périodique du partage entre acteurs de la richesse créée : ce qui pourrait s'appeler, en faisant une analogie comptable, « partage de l'actif net » du système de réseau.

Le cas donné en ANNEXE A (cas de la commune de Prévenchères) tend à l'exhaustivité dans la mise en valeur, au bénéfice du local, des ressources en friche. Nous avons vu, tout au long de cette recherche, que cette mise en valeur de ressources en friche, même très importantes, ne constitue pas le seul moyen, le plus rapide et le plus efficace de provoquer développement local et mutations spatiales. Le phénomène péri-urbain, qui diffuse de l'habitat principal sur l'ensemble du territoire, constitue une opportunité autrement plus

puissante.

4.2 CONCEPTION DE NOUVEAUX SYSTEMES D'EXPLOITATION.

Nous avons admis que les paysages et leurs modifications traduisaient clairement la diffusion des systèmes d'exploitation sur un territoire. Concevoir des systèmes d'exploitation pertinents en vue du développement local, susceptibles de diffuser et provoquer des mutations spatiales très visibles du territoire peut reposer sur au moins deux processus :

- Faire un inventaire le plus exhaustif possible des ressources potentielles et inventer les démarches de leur mise en valeur la plus créatrice de richesses en local. Par exemple, le développement exponentiel de la ressource forestière sur les deux tiers du territoire de recherche permet d'envisager un système d'exploitation ad hoc afin de la valoriser. L'existence de processus plus puissants n'invalide pas du tout cette démarche complémentaire qui pourrait être la seule possible pour les systèmes géographiques locaux les plus handicapés par rapport au phénomène péri-urbain.
- Constater, sur la période de recherche, les modifications du paysage et analyser en quoi elles traduisent la diffusion de nouveaux systèmes d'exploitation définissables. L'étude du terrain met en évidence les modifications majeures des paysages à partir de la diffusion du phénomène péri-urbain (majoration de la fonction habiter), du développement de la fonction stockage du territoire (boisement, barrages hydrauliques) et du développement des friches. (Elle montre aussi quelques clairières où se développent des systèmes d'exploitation opportunistes capables de tirer profit le plus rapidement possible des crédits de la politique agricole commune.)

Remarquons que, à l'échelle des individus, l'exploitation du phénomène péri-

urbain (comme celui du phénomène touristique) ne permet la mise en place que de pseudo systèmes d'exploitation dans la mesure où il s'agit d'activités à objectif majoritairement patrimonial, limitées dans le temps ; où, généralement, le produit final (le fait d'habiter) est destiné à soi-même. N'inscrivons pas cette remarque dans le bronze : les acteurs locaux découvrent toujours des possibilités de « transformer la pierre en pain » suivant la formule de J.M. KEYNES comme, par exemple, le développement induit par la reconstruction après la guerre 39-45 ou le traitement de l'habitat comme un produit de consommation à amortissement rapide dans des pays de type libéral comme les USA ou l'Australie. Cette remarque ouvre un champ de recherche afin de vérifier, en France rurale, l'hypothèse de la possibilité de modifier le rapport relatif entre la valeur patrimoniale et la valeur d'usage de l'habitat principal.

La régulation normale de la diffusion des systèmes d'exploitation s'appuie sur leur réussite ; réussite que traduit leur bonne pertinence, leur potentiel de libérer des plus values intéressantes pour les exploitants ; afin leur diffusion. L'évolution du paysage rend compte, ainsi, de la diffusion de systèmes d'exploitation pertinents sur le territoire.